

**Bureau du 22 mai 2006**

**Décision n° B-2006-4303**

objet : **Travaux de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie - Lot n° 1 -  
Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -  
Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 11 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de travaux de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie sur le territoire de la Communauté urbaine.

L'opération est décomposée en trois lots géographiques :

- le lot n° 1 : communes de Lyon et Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel de 170 000 € HT minimum et de 680 000 € HT maximum, soit 680 000 € HT minimum sur quatre ans et 2 720 000 € HT maximum sur quatre ans,

- le lot n° 2 : communes de Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village comporterait un engagement de commande annuel de 350 000 € HT minimum et de 1 400 000 € HT maximum, soit 1 400 000 € HT minimum sur quatre ans et 5 600 000 € HT maximum sur quatre ans,

- le lot n° 3 : communes de Bron, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Craponne, Corbas, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Francheville, Irigny, Jonage, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Solaize, Tassin la Demi Lune, la Tour de Salvagny, Vaulx en Velin, Vénissieux et Vernaison, allotissement géographique incluant Givors et Grigny (sous réserve de l'accord des communes intéressées à l'adhésion de ces deux communes), comporterait un engagement de commande annuel de 250 000 € HT minimum et de 1 000 000 € HT maximum, soit 1 000 000 € HT minimum sur quatre ans et 4 000 000 € HT maximum sur quatre ans.

L'engagement de commande des trois lots serait de 770 000 € HT minimum et de 3 080 000 € HT maximum pour un an et de 3 080 000 € HT minimum et de 12 320 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les prestations du lot n° 1 pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les marchés feront l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 71-1 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an en 2007 et reconductibles de façon expresse trois fois en 2008, 2009 et 2010.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché du lot n° 1, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les travaux** de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie du lot n° 1 seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents pour les travaux de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie avec l'entreprise ou le groupement retenu par la commission permanente d'appel d'offres pour le lot n° 1, d'un montant de 170 000 € HT minimum et de 680 000 € HT maximum pour un an, éventuellement renouvelable trois fois une année par reconduction expresse.

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,